



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

DOSSIER N° 20 :

ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI
SUBVENTION 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N° 20 : ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI SUBVENTION 2016

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET, agréée par l'Etat, et reconnu par la CAF Espace de Vie Sociale, pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Les principaux pôles d'intervention de RICOCHET sont les suivants :

- le fonctionnement de la ludothèque,
- l'animation d'ateliers divers, y compris dans le cadre des temps éducatifs municipaux (TEM) en application de la réforme des rythmes scolaires,
- la mise en œuvre d'actions en direction des familles, de la parentalité, autour du lien social, et de l'intergénérationnel,
- la participation à l'animation du quartier Jean Jaurès et à l'animation locale en général, dont la manifestation éco responsable Villa'Jeux,
- l'organisation de stages de découverte pour enfants.
- l'accompagnement des Bouscatais dans le montage de leurs projets.

L'activité de l'association est référencée au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association RICOCHET a participé activement à la construction et à la mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires pour les années 2015 à 2018.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs du 5 février 2014 entre la ville du Bouscat et l'association Ricochet, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016,

VU les propositions d'actions 2016 et la demande de financement présentées par l'association RICOCHET en novembre 2015,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association RICOCHET au titre de l'exercice 2016, de 77 000 €, pour l'ensemble de son activité ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour le fonctionnement de la ludothèque, pour un montant de 11 875,29 € (avenant n°2 inclus), auquel se rajoute le rappel 2015 de 252,14 € pour l'extension de la ludothèque ; la subvention intègre également une anticipation de participation au titre de la convention territoriale globale (CTG) pour un montant de 4 100 €.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET